

# Politique de diversité et d'inclusion

septembre 2025



ACKERMANS & VAN HAAREN

Your partner for sustainable growth



## Objectif

La création de valeur à long terme repose sur l'attraction et la rétention de compétences et de talents qualifiés. La gestion des talents est identifiée comme un sujet essentiel dans l'analyse de double matérialité (DMA) au niveau du groupe. Ackermans & van Haaren (AvH) vise à être une organisation où la diversité et l'inclusion (D&I) sont des moteurs d'innovation, d'engagement et de croissance durable. La diversité fait référence aux traits et caractéristiques qui rendent chaque personne unique, tandis que l'inclusion concerne les comportements et normes sociales qui garantissent que chaque collègue se sent accueilli et soutenu pour réaliser son plein potentiel. AvH recherche activement des compétences et des points de vue complémentaires, convaincu que la diversité des idées renforce notre capacité à relever des défis complexes et à obtenir des résultats durables.

## Principes

- **Respect et équité** : Chaque collègue a droit aux mêmes opportunités de s'épanouir, quel que soit son genre, son origine culturelle ou sa situation personnelle.
- **Gestion inclusive des talents** : Les processus de recrutement, d'intégration, de développement, de promotion et de rémunération doivent être conçus et appliqués de manière équitable, inclusive et sans préjugé.
- **La langue comme vecteur d'inclusion** : L'anglais est adopté comme langue de travail afin de garantir à tous un accès égal à l'information et aux opportunités, indépendamment de leur nationalité.
- **Sensibilisation aux préjugés** : AvH s'engage à lutter systématiquement contre les préjugés inconscients par le biais de la sensibilisation, de la formation et des processus qui neutralisent leurs effets.
- **Leadership inclusif** : Les dirigeants d'AvH et des sociétés de son portefeuille sont tenus de donner activement l'exemple en matière de comportements inclusifs, de favoriser la sécurité psychologique et de soutenir des conditions de travail saines et durables.
- **Développement équitable** : AvH reconnaît que chaque individu peut avoir besoin de différents types de soutien pour s'épanouir et s'engage à offrir des opportunités de développement adaptées lorsque cela est nécessaire.
- **Paiement équitable** : À travail égal, salaire égal est une norme non négociable.
- **Gouvernance en matière de diversité et d'inclusion** : la diversité et l'inclusion seront un thème récurrent dans le programme de gouvernance d'AvH et seront encouragées dans toutes les sociétés de son portefeuille.

## Importance stratégique

AvH poursuit cette politique parce qu'elle correspond à ses valeurs fondamentales et pour les raisons suivantes :

- Maintenir la pertinence sociétale implique de refléter la diversité des communautés dans lesquelles nous opérons.
- Deux tiers des candidats à l'emploi tiennent compte de la diversité d'une entreprise dans le choix de leur futur employeur.
- Un environnement de travail inclusif favorise la fidélisation en renforçant le sentiment d'appartenance et l'engagement.
- La diversité des points de vue et des perspectives stimule l'innovation, la productivité et la sensibilisation aux risques.
- Un engagement visible en faveur de l'inclusion renforce l'attractivité d'AvH en tant qu'employeur et partenaire.

## Champ d'application (scope)

Cette politique s'applique aux administrateurs et au personnel d'AvH et de ses filiales et sert de cadre pour encourager et soutenir les initiatives en matière de diversité et d'inclusion au sein des différentes sociétés du portefeuille.

## Nos engagements

AvH s'engage à :

- Mettre en place des pratiques de recrutement garantissant la diversité des candidats et des jurys d'entretien.
- Intégrer la neutralité culturelle et de genre dans la communication, les descriptions de poste et l'image de marque.
- Offrir aux employés la possibilité de renforcer leurs compétences en anglais.
- Veiller à ce que les formations sur les préjugés inconscients et le leadership inclusif soient accessibles à tous les employés et obligatoires pour les responsables.
- Créer des environnements de travail équilibrés, exempts de discrimination, en portant une attention particulière à la valeur de la diversité et au bien-être individuel.
- Soutenir le développement personnel par le biais d'initiatives collectives et personnalisées.

## Suivi et révision

Chaque année, le comité de rémunération et le comité exécutif évaluent les performances au regard des objectifs et des engagements d'AvH en matière de diversité. La présente politique de diversité et d'inclusion peut être modifiée par décision du conseil d'administration.